

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-176

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ACB Rénovation 264, rue Saint Crépin 59470 Herzeele afin d'effectuer des travaux de toiture au 61, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : L'entreprise ACB Rénovation est autorisée à poser un échafaudage devant le 61, rue de Ledringhem, et ce, à partir du lundi 26 août pour une durée de 3 semaines.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise ACB Rénovation afin de prévenir les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 23 août 2024

Le Maire



David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 23/08/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT